



## COMMUNIQUÉ

### Santé et prévoyance : le Spelc reçu à Matignon !

Premier syndicat à avoir officiellement contesté les accords collectifs qui ont conduit à la mise en place des contrats Mgen, obligatoire pour la complémentaire santé et facultatif pour la prévoyance, le Spelc a été reçu ce lundi à Matignon par Philippe Gustin, directeur de cabinet du Premier ministre, assisté de Virginie Magnant, directrice adjointe du cabinet, Olivier Brandouy conseiller éducation et Hervé Leost, conseiller travail, emploi et formation.

Lors de l'audience, le Spelc a abordé plusieurs dossiers.

#### 1- Complémentaire santé et prévoyance

Le Spelc a remis en cause les accords collectifs, qui ont imposé aux enseignants du privé sous contrat l'affiliation obligatoire à la Mgen pour la complémentaire santé, et facultative pour la prévoyance.

Le Spelc, après avoir rappelé la spécificité de l'Alsace-Moselle et de l'enseignement privé sous contrat, a défendu la liberté de choix et a demandé :

- la création d'une commission paritaire de pilotage et de suivi afin que les organisations syndicales représentatives de l'enseignement privé sous contrat soient enfin consultées ;
- une possible dispense des maîtres de cette branche à l'affiliation obligatoire à la complémentaire santé Mgen ;
- l'exclusion du privé sous contrat du champ d'application de la prévoyance facultative, afin de permettre de sauvegarder notre prévoyance actuelle par un accord de substitution.

#### 2- Conditions de travail et sécurité

Le Spelc a attiré l'attention des membres du cabinet du Premier ministre sur deux points :

- seuls les chefs d'établissement peuvent faire un signalement sur « Faits établissement », ce qui pose un problème lorsqu'un des leurs est impliqué ;
- le décret 82-453 régissant l'hygiène et la santé au travail ne s'applique pas aux établissements privés sous contrat. Les droits d'alerte lancés par leurs enseignants ne sont pas inscrits dans le registre de traitement de l'administration et donc, bien trop souvent pas pris en compte, laissant ainsi les agents en souffrance.

Le Spelc réclame un décret de transposition pour garantir leur sécurité au travail, ainsi que la généralisation du dispositif « Stopdiscri » aux enseignants du privé sous contrat, qui semblent en être exclus dans de trop nombreuses académies.

**Le Spelc demande la prise en compte de la spécificité de l'enseignement privé sous contrat et défend la sécurité et les conditions de travail de tous les personnels.**